



Appel à propositions

Soutien financier à des tiers – Journée mondiale contre la peine de mort 2026

Début 2024, 13 organisations abolitionnistes, comprenant des réseaux régionaux, des organisations locales et des ONG internationales, se sont réunies pour former le Consortium mondial pour l’abolition de la peine de mort. Cofinancée par l’Union européenne dans le cadre de la Convention-cadre de partenariat financier (FFPA) et dirigée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, cette initiative menée par la société civile vise à amplifier la voix et l’influence du mouvement abolitionniste à l’échelle mondiale.

Dans le cadre de cette deuxième phase du FFPA qui a débuté en avril 2026, le Consortium s’est engagé à soutenir la société civile dans les pays cibles et à apporter un soutien financier à des tiers afin de progresser vers l’abolition universelle de la peine de mort.

En tant que membre de ce Consortium, la FIACAT lance un **appel à projet restreint** visant à **soutenir des actions locales liées à la 24^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort**, qui aura lieu **le 10 octobre 2026**. Un total de 2700 euros sera accordé à 6 projets, sous forme de petites subventions en cascade (FSTP) n’excédant pas 500 euros.

Sommaire

1	Qui peut répondre à cet appel à projet ?	2
2	Quel sont les objectifs de cet appel ?	2
3	Quelles activités peuvent être soutenues ?	3
4	Quelles sont les modalités du financement ?	3
5	Quels sont les critères d’éligibilité ?	4
6	Comment postuler ?	4
7	Quels sont les critères d’évaluation et de sélection ?	5
8	Calendrier indicatif	6

1 Qui peut répondre à cet appel à projet ?

L'appel à projet est ouvert à l'ensemble des ACAT d'Afrique, provenant de pays rétentionnistes et abolitionnistes en fait ou en droit.

Une attention particulière sera portée aux projets portés par des membres de la FIACAT en synergie avec d'autres organisations abolitionnistes de leurs pays, comme les membres et partenaires du Consortium mondial pour l'abolition de la peine de mort.

2 Quel sont les objectifs de cet appel ?

L'objectif principal de cet appel est de **proposer une ou des activités dans le cadre de la 24^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort, qui aura lieu le 10 octobre 2026**, et dont le thème sera annoncé prochainement.

De plus, les propositions incluant un ou l'ensemble des enjeux complémentaires suivants seront valorisées :

- Le **projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique** ;
- La **résolution appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort** qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale des Nations unies à New York en décembre 2026.

Les projets soutenus **doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs généraux du programme mené par le Consortium** :

1. *Dans les pays où la peine de mort est en vigueur* : contribuer à réduire le recours à la peine capitale et encourager une plus grande transparence quant à son application. Cela inclut contribuer à réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort, à abolir la peine de mort obligatoire, à interdire les condamnations à mort et les exécutions de mineurs, à renforcer le respect des droits humains internationaux, à assurer une plus grande transparence, à réduire les méthodes d'exécution cruelles, à sensibiliser le public au caractère discriminatoire de la peine de mort, à améliorer le droit à un procès équitable et l'indépendance du pouvoir judiciaire, à mener une réforme pénale, à accroître le recours aux grâces, à la clémence et à la commutation des peines de mort afin de réduire le nombre de personnes condamnées à mort et le nombre de personnes exécutées.
2. *Dans les pays abolitionnistes de fait* : contribuer à l'abolition de la peine de mort en droit tout en évitant les reculs dans les pays qui constituent des leviers permettant à la communauté internationale de développer de « nouvelles frontières de l'abolition ». En tant qu'objectifs spécifiques pour ces pays indécis, cela encouragera également les votes favorables à la résolution de l'AGNU sur le moratoire, les évolutions législatives (rédaction de propositions de loi abolitionnistes, réduction du champ d'application et/ou réforme du code pénal) et le maintien d'un nombre minimal de personnes dans le couloir de la mort.
3. *Pour les pays abolitionnistes en droit* : contribuer à la ratification des traités abolitionnistes et empêcher la réintroduction de la peine de mort. Cela peut inclure le faire d'encourager les

votes favorables à la résolution de l'AGNU sur le moratoire, le soutien au projet de Protocole africain, la ratification du Second protocole optionnel au PIDCP ou encore la sensibilisation continue des décideurs et de l'opinion publique.

3 Quelles activités peuvent être soutenues ?

Dans le cadre de cette Journée mondiale, différents types d'activités sont éligibles à un soutien financier (liste non-exhaustive) :

- l'inclusion et le soutien aux personnes accusées de crimes passibles de la peine capitale et/ou condamnées à mort et de leurs familles, ainsi que de personnes innocentées, par des activités visant à faire entendre leurs voix ;
- le plaidoyer au niveau national en faveur de l'abolition, y compris auprès des pays abolitionnistes de fait et des pays abolitionnistes de droit, afin d'accroître la visibilité du soutien au mouvement contre la peine de mort ainsi que la redevabilité et la responsabilité des pays abolitionnistes en cas de changements défavorables dans la législation, les politiques ou les pratiques ;
- la sensibilisation, par des médias et campagnes, pour mobiliser les acteur.ice.s non conventionnel.le.s au sein du mouvement (par exemple, les jeunes, le secteur privé, le secteur culturel ou sportif, les leaders coutumiers ou religieux) par le biais d'actions comprenant des activités éducatives, technologiques et culturelles ;
- le renforcement des capacités et la sensibilisation des parlementaires, des responsables gouvernementaux, des autorités judiciaires et administratives, des avocat.e.s spécialisé.e.s dans la défense des accusé.e.s passibles de la peine capitale ;
- l'amélioration des conditions de détention des personnes condamnées à mort ;
- les activités visant à rendre visible et à combattre la discrimination intersectionnelle à laquelle sont confrontées les femmes et/ou les personnes LGBTQIA+ dans le cadre de la procédure judiciaire menant à la peine de mort

4 Quelles sont les modalités du financement ?

Le montant de la subvention accordée dépendra des besoins du projet, pour un **montant maximal de 500 euros par projet**. Une même organisation ne peut recevoir qu'une seule subvention de cet appel.

Seuls les coûts directs sont éligibles, il n'y aura pas de possibilité de frais administratifs. La subvention peut couvrir une indemnité de coordination.

Le projet pourra **durer 1 mois maximum**, compris **entre le 15 septembre et le 30 octobre 2026**.

Cette subvention en cascade (FSTP) sera **mise en œuvre selon les termes et conditions de l'Union européenne**, qui en assure le soutien financier. Elle suivra également le **manuel de procédures de la FIACAT**, la FIACAT assurant la responsabilité administrative et financière de

cette subvention en cascade, ainsi que le suivi technique de la mise en œuvre de l'action par le demandeur.

La **mise en œuvre se fera selon une méthode de gestion simplifiée**, qui comprend un reporting orienté sur les résultats : paiements conditionnés à la réalisation effective et vérifiable des résultats prévus (livrables, activités, produits, indicateurs) ; plutôt que sur la base des dépenses réelles.

Une **convention de subvention sera signée entre la FIACAT et le demandeur** afin de formaliser cet engagement et ces modalités.

5 Quels sont les critères d'éligibilité ?

Le demandeur doit impérativement :

- être une ACAT active en Afrique subsaharienne ;
- ne pas se trouver dans aucune situation de conflits d'intérêts ni avoir aucun lien de type équivalent avec d'autres demandeurs et d'autres parties du projet ;
- ne pas figurer sur la liste de gel des avoirs de l'UE.

6 Comment postuler ?

Votre proposition de projet doit **être envoyée en anglais ou en français** et comprendre :

- le formulaire de candidature (au format Word) ;
- le budget de la candidature au format Excel ;
- les statuts de votre organisation signé par un représentant légal ;
- le dernier rapport d'activité et financier de votre organisation ou tout autre document (datant de 2 ans au maximum) permettant de mettre en avant votre expérience passée, notamment dans le cadre de projets similaires.

Avant d'envoyer la candidature par e-mail au format Word, veuillez-vous assurer d'indiquer dans l'objet : « *Appel à proposition FSTP Journée mondiale 2026* » et le nom de l'organisation.

Veuillez envoyer votre candidature par e-mail à : appels@fiacat.org

L'appel **fermera le 1^{er} juillet à 23h59 (heure de votre pays)**. Les soumissions doivent être envoyées **avant cette date, sous peine d'être considérées comme non éligibles**. Les dossiers de candidatures seront **examinés à partir du 2 juillet 2026** selon les termes exposés en partie 7 ci-dessous.

Toute question relative au présent appel à projets peut être envoyée **par mail** à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le 10 juin 2026 à 14h (heure de Paris)**, en indiquant la référence « *Questions relatives à l'appel à proposition FSTP Journée mondiale 2026* » en objet du mail. La FIACAT n'est pas tenue de fournir des éclaircissements sur les questions reçues après cette date. Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, la FIACAT ne peut donner d'avis préalable sur

l'éligibilité des demandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques. Aucune réponse individuelle ne sera apportée aux questions soumises. Toutes **les questions et réponses seront publiées** sur le site web de la FIACAT, **au plus tard le 17 juin 2026**.

7 Quels sont les critères d'évaluation et de sélection ?

Les propositions seront examinées en premier lieu par la FIACAT. Les mieux notées seront ensuite soumises par la FIACAT au Panel consultatif indépendant du Consortium. La décision finale d'approbation des propositions gagnantes sera prise par le bureau du Consortium, sur la base de la pré-évaluation par la FIACAT et de l'avis du Panel consultatif.

Les candidatures seront examinées par la FIACAT, le Panel consultatif et le bureau du Consortium selon les critères suivants :

1. Les activités sont bien expliquées et réalistes ;
2. Les activités sont conformes aux objectifs de l'appel. La conception de la proposition est cohérente ; la proposition indique le résultat attendu et la logique permettant d'atteindre ces résultats grâce aux activités ;
3. Les activités sont pertinentes pour le public cible et les objectifs ; les cibles sont clairement définies et choisies de manière stratégique. Leurs besoins et leurs contraintes ont été clairement définis et la proposition y répond de manière appropriée. Une valeur ajoutée est accordée aux projets qui ciblent les détenteurs d'obligations ;
4. La planification est réaliste ;
5. Le budget est réaliste (les coûts présentés semblent cohérents avec la réalité du terrain) ;
6. Le budget est en adéquation avec la ou les activités ;
7. Le budget est efficient (les fonds budgétés sont proportionnés à l'impact attendu, chaque poste de dépense est justifié par une activité précise) ;
8. Les projets qui tiennent compte des questions de genre et d'intersectionnalité, qui intègrent de manière significative les voix des personnes innocentes et des jeunes, et qui humanisent les personnes condamnées à mort seront valorisés ;
9. Les projets qui collaborent avec de nouveaux.elles alli.e.s et/ou créent des alliances intergénérationnelles, interrégionales et intersectorielles seront privilégiés ;
10. Les projets en synergie avec d'autres activités au sein du Consortium et au-delà du Consortium seront également valorisés ;
11. Les projets proposant une activité à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort afin de toucher de nouveaux alliés seront privilégiés ;
12. Les projets innovants seront privilégiés ;
13. Les projets qui favorisent l'échange d'informations, démystifient les idées reçues ou les fausses informations, ou comblent les lacunes en matière d'information seront privilégiés ;
14. Les projets présentant un potentiel de reproductibilité et de durabilité seront privilégiés.

Ces critères seront notés de 0 à 5, 5 étant la meilleure note. Les propositions seront donc notées sur un total de 70 points.

8 Calendrier indicatif

- **2 juin** : lancement de l'appel à candidatures
- **10 juin à 14h (heure de Paris)** : date limite pour l'envoi des questions
- **1^{er} juillet 2026 à 23h59 (heure de votre pays)** : date limite de soumission de proposition
- **2-15 juillet** : pré-évaluation interne par la FIACAT
- **16-30 juillet** : évaluation par le Panel consultatif indépendant du Consortium
- **31 août au plus tard** : décision finale du bureau du Consortium concernant la sélection des tiers
- **15 septembre 2026 au plus tard** : signature des conventions de subvention et transfert des fonds
- **10 octobre 2026** : Journée mondiale contre la peine de mort
- **30 octobre 2026** : date limite pour la fin de toutes les activités